



rue des Arpenteurs 13 – 1217 Meyrin
inscription@meyrin-basket.ch
info@meyrin-basket.ch
www.meyrin-basket.ch

CONDITIONS ET OBLIGATIONS

Cotisation

Pour tous les nouveaux membres :

Après le 3e entraînement (essais validés par le coach) de la nouvelle saison du nouveau membre en équipe mini-basket ou jeunesse, l'inscription annuelle en ligne est confirmée et la cotisation annuelle est due intégralement selon les tarifs en vigueur mentionnés sur le site Meyrin Basket.

Les montants de la licence, des frais d'inscription (1ère année) sont à régler immédiatement et sans délai, ainsi que la cotisation intégrale ou au minimum 1/4 de la cotisation après demande par mail et accord du comité directeur. Le solde de la cotisation sera réglé selon l'accord mais au plus tard au 31 décembre de la saison active.

Pour tous les membres réinscrits :

La cotisation est payable au plus tard dans les 30 jours suivant le début des entraînements. Il n'y a pas d'entraînement d'essai.

En cas de difficultés financières, nous vous remercions de prendre contact avec le secrétariat pour obtenir un arrangement de paiement pour la cotisation qui devra intégralement être réglée au 31 décembre de la saison active.

En cas de non respect du délai de paiement ou de l'arrangement octroyé, la licence sera immédiatement suspendue jusqu'au paiement intégral de la cotisation.

Lors d'une inscription au Meyrin Basket avant le 31 janvier de la nouvelle saison, il est demandé de régler une cotisation annuelle. Si l'inscription a lieu entre le 1er février et le 31 mai, il est demandé de s'acquitter d'une cotisation au prorata des mois restant de la saison qui se termine à fin juin.

Aucun remboursement de cotisation n'a lieu sauf pour les raisons particulières suivantes et justifiées : maladie ou accident de longue durée, déménagement hors du canton de Genève. Aucun autre motif ne sera valable.

Licence

Après confirmation de l'inscription, tous les membres ont l'obligation d'être licenciés et donc de remplir une demande de licence et de la régler selon les montants fixés par Swiss Basketball. La licence n'est en aucun cas remboursable par Swiss Basketball ou Meyrin Basket dès le paiement effectué.

Lors d'un changement de club, dès la catégorie U12, une lettre de sortie de l'ancien club doit être remise au Meyrin Basket avec la demande de transfert de licence dûment complétée et signée.

Des frais de transfert de club peuvent être ajoutés par Swiss Basketball et sera pris en charge par le membre.

La licence doit être réglée au plus tard 2 semaines avant le premier match du licencié.

Joueur/joueuse surclassé/e

Les cotisations et licences des équipes LBN F et 1LN M sont prises en charge par le club uniquement pour les joueuses et joueurs nés en 2002 et plus âgés et n'évoluant pas en 1LN F pour les filles ou en U20 M pour les garçons.

Pour les U20 F et M et 1LNF évoluant en 1LNBF / 1LNM, Meyrin Basket paie le complément de licence de l'équipe LNB F et 1LN M mais les joueuses/joueurs paient leur cotisation et leur licence U20 M/F (2004-2003) ou sénior (2002 et +âgés).

Les joueurs/joueuses évoluant dans 2 catégories jeunesses ou minis paient la cotisation et la licence de la catégorie la plus basse.

Obligation du membre

Chaque membre du Meyrin Basket s'engage à participer régulièrement aux entraînements et aux matches de son équipe.

Il fera également de son mieux pour être présent aux différentes manifestations du Club et apporter son aide de manière bénévole.

Chaque membre est tenu de respecter scrupuleusement les statuts et règlements du Club en vigueur.

Assurances accident/vol

Le Club du Meyrin Basket n'assure pas ses membres en cas d'accident.
Chaque membre doit obligatoirement être assuré personnellement contre les accidents.

La responsabilité du Club ne peut en aucun cas être engagée en cas de vol dans tous les locaux mis à disposition.

Protection des données

Les données mentionnées dans la demande d'admission sont traitées de manière strictement confidentielle à l'interne du Club.

Le Club se réserve le droit de publier des photos prises à l'occasion des tournois et des manifestations (site internet, réseaux sociaux, publications, flyers, etc.). A la demande expresse du membre, les photos le concernant peuvent être retirées en tout temps.